Ci-dessous les déchets interdits pour votre[poubelle](https://www.fournisseur-energie.com/que-faire-de-mes-dechets/) !

- Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

- Les médicaments périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d’avoir l’[assurance](https://www.papercare.fr/assurance-habitation/multirisques/appartement/), qu’ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

- Les déchets d[’](https://www.agence-france-electricite.fr/electricite/comparateur/)équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui sera dans l’obligation de récupérer votre ancien appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains[opérateurs](https://www.boutique-box-internet.fr/red-by-sfr/service-client/) mobiles récupèrent en boutique votre anc[i](https://www.boutique-box-internet.fr/bouygues-telecom/service-client/numero/)en téléphone pour le recond[i](https://www.fournisseur-energie.com/edf-demenagement/deplacer-compteur-edf/)tionner.

- Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

- Les huiles de moteurs et autres huiles de v[i](https://www.papercare.fr/assurance-habitation/multirisques/appartement/)dange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou bien chez un garagiste.

- Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N’hésitez pas à contacter votre garagiste à l’avance pour être sûr qu’il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.